



Rapport d'orientations budgétaires 2023

Conseil communautaire
du 15/11/2022



Un contexte incertain

Un contexte incertain

- **Une croissance du PIB** en net ralentissement : + 2,7 % en 2022 et + 1 % en 2023 :
 - Un environnement international moins porteur (guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie et des matières premières, pénuries)
 - Une consommation principalement soutenue par les ménages (mesures de soutien au pouvoir d'achat, tassement de l'épargne)
- **Inflation** : retour progressif à la « normale » : + 6% en 2022; 4,7 % en 2023

Un contexte incertain

- Stabilité du **déficit public** en 2023 à 5 % du PIB (2020:9%; 2021:6,5 %; 2022:5%)
 - Objectif du Gouvernement : un déficit public sous le seuil des 3 % en 2027 porté notamment par les collectivités locales avec le retour du dispositif des « contrats de Cahors » mis en place entre 2018 et 2022 :
 - Pour les collectivités avec des dépenses de fonctionnement > à 40 M€ (donc LFa)
 - Si les objectifs fixés par l'Etat ne sont pas atteints => sanctions financières pour la collectivité

Plafonnement des dépenses de fonctionnement à inflation – 0,5 point

Incertitudes : intégration dans le PLF23 « adopté » par 49.3

pas d'explication sur les calculs (prise en compte des recettes affectées? Quelles sanctions financières? ...)

=> annonce du Gouvernement que les choses ne sont pas figées

PLF 23 : D'importantes dispositions pour LFa

→ **Suppression de la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE) sur deux années (2023 et 2024)**

- ❑ Dès 2023 les collectivités ne percevront plus de CVAE
- ❑ La perte de CVAE sera compensée par une fraction de la TVA nationale
- ❑ Calculée à partir de la moyenne du produit de CVAE perçu entre 2020 et 2022, ainsi que le cas échéant des compensations d'exonération de CVAE 2020-2022

	2020	2021	2022	Moyenne/an
Produit de CVAE perçu par LFA	4 306 408 €	4 411 361 €	4 262 373 €	4 326 714 €

Important: la dynamique de cette fraction de TVA ne sera pas restituée individuellement. L'article 5 du PLF 2023 organise le versement de cette fraction de TVA en deux parts:

- ❑ une part figée correspondant à la compensation calculée sur la moyenne des 3 dernières années
- ❑ **Un solde entre la fraction de TVA et la part figée, s'il est positif, sera affecté à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires, [...], afin de tenir compte du dynamisme des territoires respectifs, selon des modalités définies par décret. »**

PLF 23 : D'importantes dispositions pour LFa

- Article 45 du PLF 2023 concernant le **FPIC**: suppression de l'effort fiscal agrégé minimum (pour mémoire actuellement fixé à 1) pour bénéficier du reversement.
 - ❑ Ce seul critère a conduit à exclure du bénéfice du FPIC de nombreux territoires ruraux, fiscalement défavorisés et peu peuplés, notamment en fiscalité additionnelle.
 - ❑ Modification des conditions de versement de la garantie d'inéligibilité: actuellement perception de la garantie d'inéligibilité de 50% l'année de perte de l'éligibilité. A partir de 2023, cette garantie serait désormais étalée sur 3 ans: 75% la première année, 50% la deuxième année puis plus rien la troisième année.

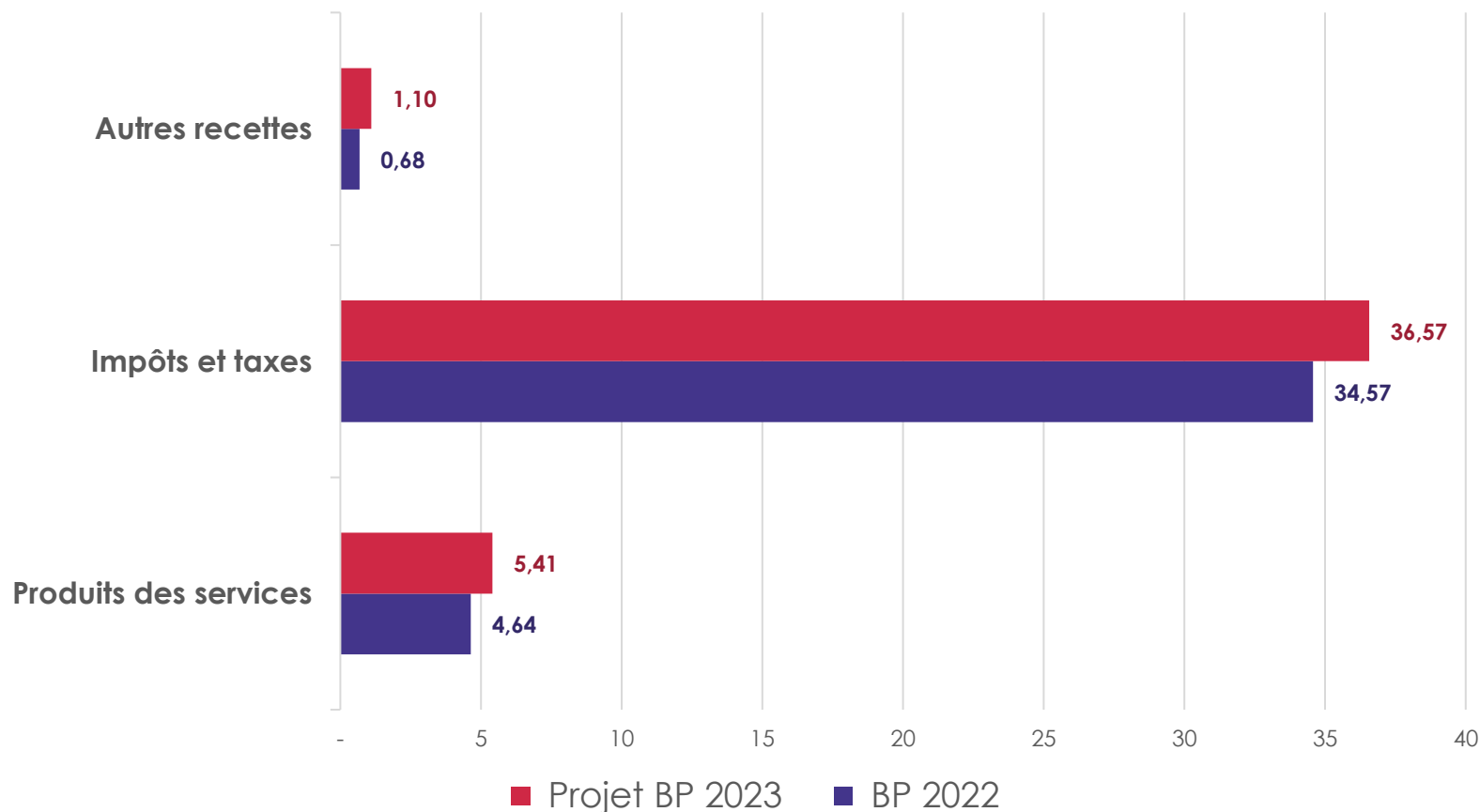


Orientations budgétaires 2023

Budget général

Evolution des principales recettes du budget général en M€ BP22 / projet de BP23

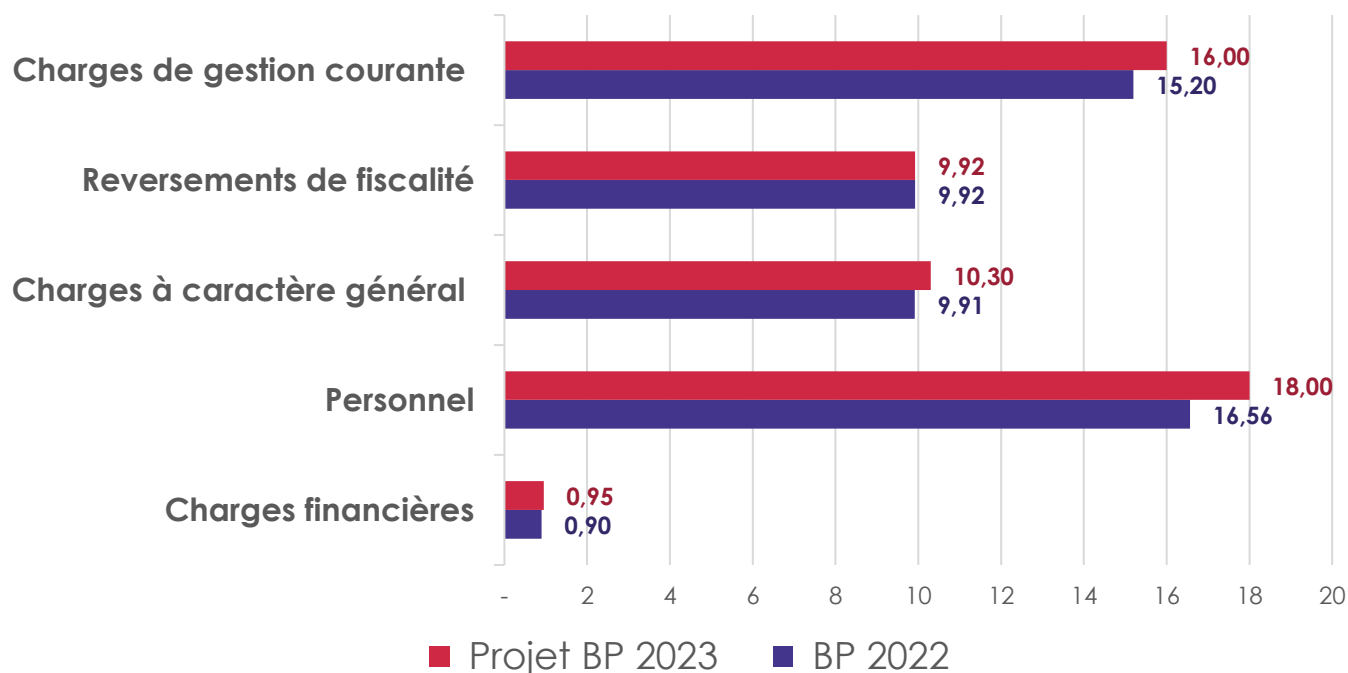
Evolution des principales recettes du budget général en M€
de BP à BP



Soit + 2,57 M€

Evolution des principales dépenses du budget général en M€ BP22 / projet de BP23

Evolution des principales dépenses du budget général en M€ de BP à BP



Charges à caractère général : hausse de l'énergie : + 811 160 € (+ 98%)
 Hors hausse de l'énergie le chapitre 011 serait en recul de - 4,3 %

ROB 2023: Frais de personnel de BP à BP

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Évolution en €	Evolution en %
Chapitre 012 – Dépenses de personnel	16 560 000 €	18 000 000 €	1 440 000 €	8,70%
<i>Dont dépenses incompressibles</i>	<i>855 030 €</i>	<i>1 600 721 €</i>	<i>745 691 €</i>	+ 87 %
Evolution point d'indice	0 €	442 000 €	442 000 €	
Hausses du SMIC		100 000 €	100 000 €	
Evolution GVT (dont revalorisation des grilles des cat B et C)	300 000 €	420 000 €	120 000 €	
Assurance statutaire	321 340 €	376 000 €	54 660 €	
Médecine du travail	31 230 €	33 250 €	2 020 €	
CNAS et tickets restaurant	202 460 €	229 471 €	27 011 €	
<i>Dont transfert de 5 agents de la cellule projet des budgets annexes vers le budget général (avec refacturation)</i>	0 €	254 000 €	254 000 €	
<i>Dont évolution des dépenses de mises à disposition de personnel</i>	1 439 690 €	1 489 100 €	49 410 €	
<i>Dont incidence année pleine des postes créés en 2022 non prévus au BP 2022</i>				
postes France Services Multisite, nouvelles adhésions en 2022 au service commun des secrétaires de mairie, technicien agricole et zones humides, un instructeur ADS (uniquement des postes financés)		138 000 €	138 000 €	
<i>Dont incidence nouveaux postes prévus pour 2023</i>				
Adhésion de Gumières au service commun secrétaires de mairie (poste financé)				
2 postes mutualisés dans le cadre du nouveau service commun Projets urbains (postes financés)		336 000 €	336 000 €	
1 poste en vue de l'internalisation du PLIE (poste financé)				
1 chargé de mission planification urbaine (poste plan de mandat)				
1 stagiaire 6 mois pour la direction de la communication				

ROB 2023: les dépenses de personnel du budget général

□ Ratio dépenses nettes de personnel / total dépenses réelles de fonctionnement

Où dépenses nettes de personnel = prévisions chapitre 012 – prévisions des recettes associées au personnel (*remboursements sur rémunérations du personnel, subventions et participations sur les postes, refacturations aux adhérents des services mutualisés, remboursements par les budgets annexes, financement au travers des attributions de compensation des communes*)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
Montant total du chapitre 012	16 560 000	18 000 000
Montant des recettes de personnel	6 100 794	6 428 362
Montant dépenses nettes de personnel	10 459 206	11 571 638
dont augmentation des charges incompressibles (SMIC, point d'indice, GVT, etc...)		745 691
Total dépenses réelles de fonctionnement	52 518 794	55 300 000
Ratio dépenses nettes de personnel / DRF	19,9%	20,9%



Orientations budgétaires 2023

Budgets annexes

Evolution prospective du résultat de clôture du budget TEOM avec maintien des taux actuels:

Montants en €	CA 2021	CA prévisionnel 2022	CA prévisionnel 2023	CA prévisionnel 2024	CA prévisionnel 2025
Résultat de l'exercice	- 41 836	1 318 085	- 2 501 490	-215 891	- 158 833
Résultat antérieur reporté	3 805 544	3 763 707	5 081 792	2 580 302	2 364 411
Résultat de clôture	3 763 707	5 081 792	2 580 302	2 364 411	2 205 578

❑ Hypothèses

- ❑ un PPI de 10,3 M€ sans hypothèse d'emprunt
- ❑ la hausse de la TGAP (+ 1 M€ sur la période)
- ❑ Des évolutions de prix et des renouvellements de marchés (+ 1,8 M€ sur la période)
- ❑ Évolution des tonnages, refus de tri, et autres ...(+ 1,6 M€ sur la période)

❑ Cette prospective n'intègre pas les données relatives à la TEOMi

ROB 2023: BA eau potable

- ❑ Atteinte du tarif-cible en 2026 (lissage sur 5 ans)
 - 80 € HT pour la part fixe**
 - 2,15 € / m3 HT pour la part variable**
 - 0,05 € / m3 pour la redevance prélèvement dès 2022**

- ❑ Dépenses d'investissement 2023 : 8 104 000 €

Montants en €	CA 2021	CA prévisionnel 2022	CA prévisionnel 2023	CA prévisionnel 2024	CA prévisionnel 2025
Résultat de l'exercice	3 813 881	- 2 707 544	- 1 758 748	- 729 756	290 079
Résultat antérieur reporté	1 650 015	5 463 896	2 756 352	997 604	267 848
Résultat de clôture	5 463 896	2 756 352	997 604	267 848	557 926

ROB 2023: BA Assainissement

- ❑ Budget très impacté par la hausse de l'électricité : + 900 000 € / BP 2022
- ❑ Evolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 (délibération de juillet 2022)
 - 50 € HT pour la part fixe**
 - 1,95€ / m3 HT pour la part variable**
 - Prise en compte d'une hausse des tarifs de + 2% par an à compter de 2024**

Montants en €	CA 2021	CA prévisionnel 2022	CA prévisionnel 2023	CA prévisionnel 2024	CA prévisionnel 2025
Résultat de l'exercice	- 4 883 878	9 339 837	- 2 111 758	- 2 193 947	- 1 895 250
Résultat antérieur reporté	5 177 669	293 791	9 633 628	7 521 870	5 327 923
Résultat de clôture	293 791	9 633 628	7 521 870	5 327 923	3 432 673



Etat de la dette et de la trésorerie

ROB 2023: l'état de la dette

- Récapitulatif des emprunts par budget

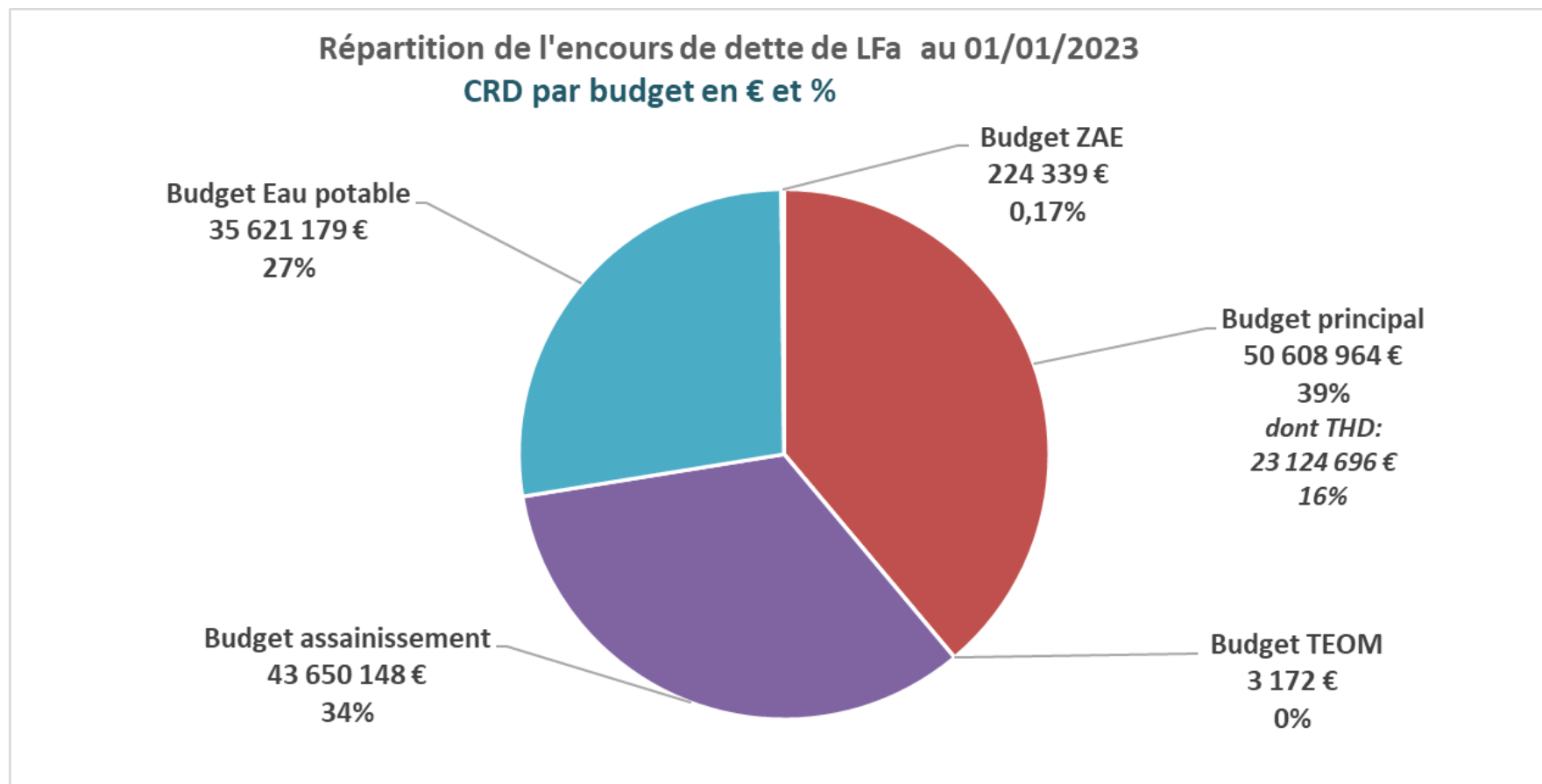
Budget	CRD au 01/01/2023	Nombre de prêts	Part taux fixe	Dette par habitant (pop INSEE) *	Taux moyen endettement (en %)
Budget Principal	50 608 964	63	88%	448,83 €	1,70%
<i>dont emprunts THD</i>	<i>21 073 055</i>	<i>9</i>	<i>86%</i>	<i>186,89 €</i>	<i>1,58%</i>
Budget annexe Ordures ménagères	3 172	1	100%	0,03 €	1,70%
Budget annexe Assainissement	43 650 148	122	80%	387,12 €	1,92%
Budget annexe Eau Potable	35 621 179	101	81%	315,91 €	1,48%
Budgets Economie (ZAE)	224 339	5	17%	1,99 €	2,56%
Total pour l'ensemble des budgets	130 107 802	292	81%	1 153,88 €	1,97%

* sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2022 (87 communes) soit 113 747hab

Pour mémoire: le tableau de la dette au 01/01/2022 présentait un taux moyen d'endettement équivalent (1,98%).

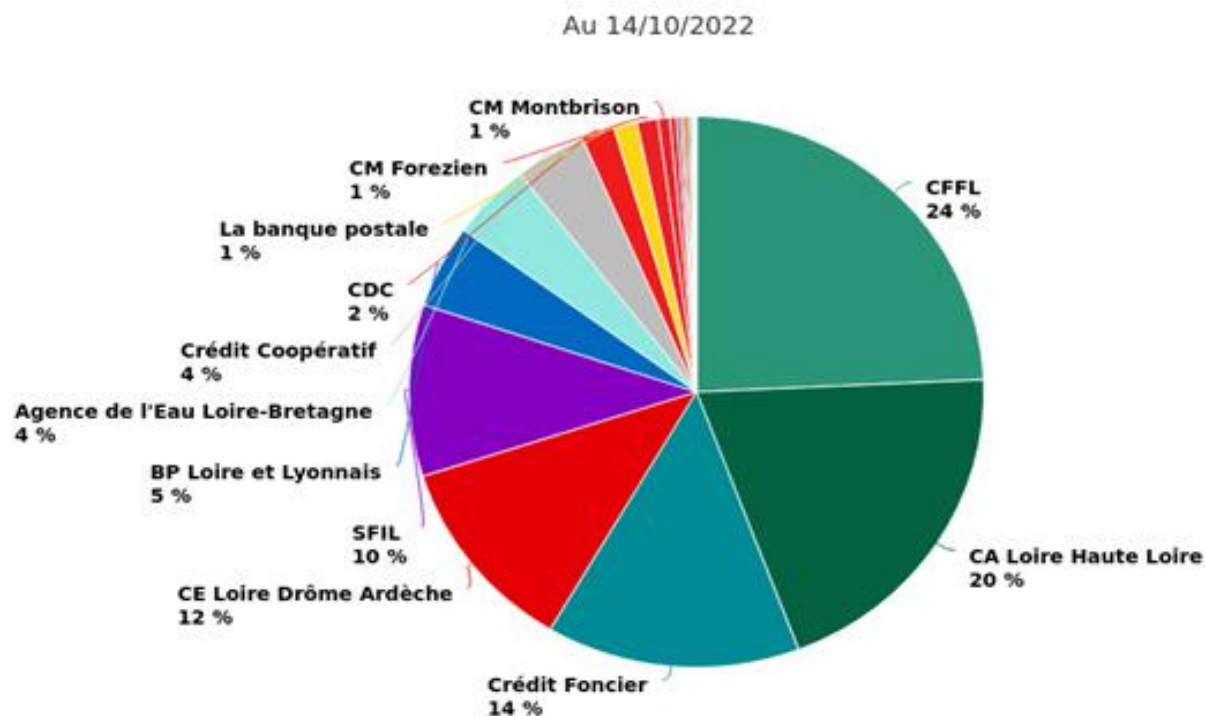
Toutefois les nouveaux emprunts sont aujourd'hui contractés à des taux plus élevés (de l'ordre de 3%).

ROB 2023: l'état de la dette



La dette de Lfa se répartit quasiment à part égales sur 3 budgets (budget principal, budget assainissement et budget eau potable).

Répartition de l'encours de dette au 01/01/2023 par organismes prêteurs



Près de 80% de la dette sont répartis sur 5 principaux prêteurs (**Caisse de Financement local – ex DEXIA, Crédit agricole, Crédit Foncier, Caisse d'Épargne et enfin Banque Populaire**).

Certaines banques (**ex: Banque Postale et Caisse d'Épargne notamment**) procèdent à des cessions auprès de partenaires avec lesquelles elles travaillent (**comme la CFFL**) ce qui explique leur part très relative dans cette répartition de l'encours alors que Lfa contracte régulièrement des prêts auprès de ces banques.



ROB 2023: Prospective financière du budget principal

ROB 2022: prospective du budget principal

– Principales hypothèses avec les propositions budgétaires 2023

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
<p>Taux réalisation : Chapitre 011 : 87% Chapitre 012 : 97%</p> <p>Intérêts des nouveaux emprunts : durée 20 ans taux fixe 3%</p> <p>Prise en compte des incidences CLECT 2022 sur le versement des AC des communes</p> <p>Augmentation de la subvention au budget annexe Transports en 2023 puis maintien sur le mandat</p> <p>Augmentation de + 2% par an de la contribution transports scolaires (environ + 110 000 € par an)</p> <p>Hypothèse hausse du coût de l'électricité pour EP (+ 400 000 € par an en 2024, 2025 et 2026)</p>	<p>Augmentation des bases de fiscalité: + 3% en 2023 puis + 1% les années suivantes</p> <p>Prise en compte de la suppression et de la compensation de la CVAE dès 2023</p> <p>Maintien produit taxe GEMAPI à 1,5 M€ par an</p> <p>Perte du bénéfice du FPIC en 2023</p> <p>Ajustement des remboursements de charges de structure par les budgets annexes au réalisé de 2021 (CS 2020)</p> <p>Evolution de la DGF: - 80 000 € par an</p>
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
<p>Taux de réalisation prog d'investissement : 100% pour voirie, Ep et THD et 70% pour les autres compétences</p> <p>Avances versées aux zones économiques: 1 200 K€ par an et autres dépenses d'investissement 100 K€ par an</p> <p>Montant PPI 2023-2025: 66 52 M€ brut</p> <p>Nouvelle dette : emprunts sur 20 ans en taux fixe 3%</p>	<p>Taux de réalisation subvention d'investissement: même hypothèses que pour les dépenses</p> <p>Dépenses éligibles au FCTVA: 80% des dépenses réalisées</p> <p>Taux de FCTVA: 16,404%</p> <p>Reversement de 25% du produit de taxe d'aménagement (500 000 € en 2023 puis 400 000 € en 2024 et 2025 avant un retour à 500 000 € en 2026).</p>

ROB 2023: prospective du budget principal présentée au ROB 2022

- Pour rappel évolution des indicateurs tels qu'ils figuraient dans la prospective présentée au ROB 2022:

—	2021	2022	2023	2024
recettes réelles de fonctionnement	64 942 650	58 496 465	59 157 969	59 813 816
dépenses réelles de fonctionnement	55 079 030	49 948 244	52 806 693	53 397 890
épargne de gestion	9 863 620	8 548 221	6 351 276	6 415 926
épargne brute (intérêts dette déduits)	9 098 919	7 837 407	5 593 915	5 488 168
% épargne brute / RRF	14,0%	13,4%	9,5%	9,2%
épargne nette (amortissement dette déduits)	7 828 800	5 733 234	3 416 843	3 127 135
recettes réelles d'investissement	2 362 682	11 077 249	8 204 285	5 731 344
dépenses réelles d'investissement	13 278 057	34 700 533	25 769 811	14 521 790
nouveaux emprunts	7 300 000	5 000 000	10 000 000	5 500 000
endettement par habitant (pop INSEE)	462	471	525	536
capacité de désendettement (en années)	5,71	6,76	10,54	10,97

ROB 2023: prospective du budget principal

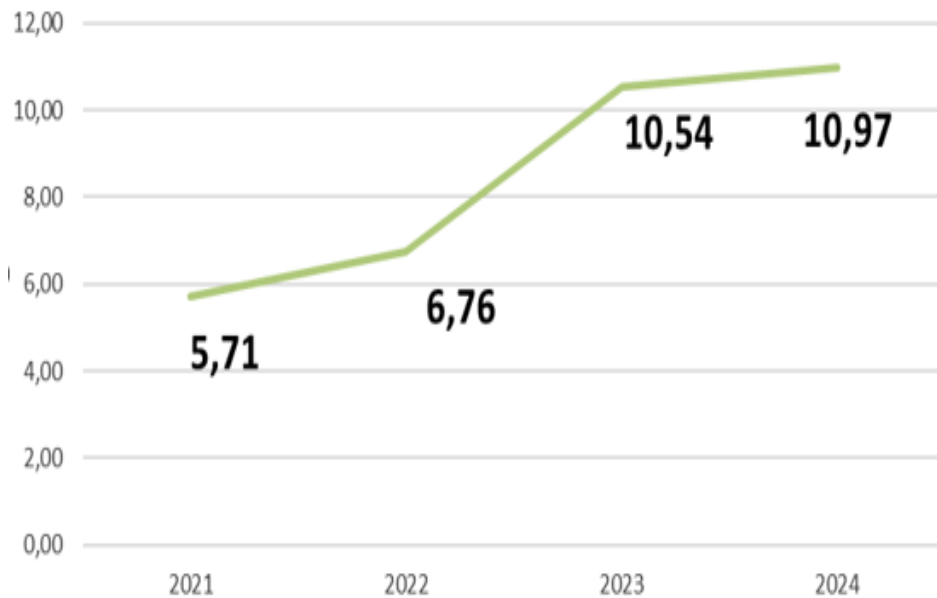
- Evolution des indicateurs (2022-2025) pour la prospective mise à jour avec le CA 2022 prévisionnel et les propositions pour 2023:

	2022	2023	2024	2025
recettes réelles de fonctionnement	61 922 366	61 587 250	61 433 240	61 372 606
dépenses réelles de fonctionnement	51 461 651	52 863 513	54 448 435	55 562 975
épargne de gestion	10 460 715	8 723 737	6 984 805	5 809 632
épargne brute (intérêts dette déduits)	9 733 112	7 875 617	6 208 664	5 005 645
% épargne brute / RRF	15,7%	12,8%	10,1%	8,2%
épargne nette (amortissement dette déduits)	7 574 032	5 758 366	4 278 320	3 050 444
recettes réelles d'investissement	10 518 747	9 741 637	6 810 793	5 766 574
dépenses réelles d'investissement	25 870 007	20 150 794	20 513 550	16 455 200
nouveaux emprunts	3 000 000	0	4 000 000	6 100 000
endettement par habitant (pop INSEE)	452	416	418	438
capacité de désendettement (en années)	5,21	5,94	7,56	9,84

ROB 2023: prospective du budget principal

Evolution de la capacité de désendettement (en années)

ROB 2021



ROB 2022

